

Quelques informations concernant la dématérialisation des licences et la gestion informatiques des comptes FFTir

Pour un licencié sans moyen informatique, l'association peut créer une adresse mail type pour gérer les comptes EDEN de ses adhérents qui ne disposeraient pas d'adresse mail ou peu à l'aise avec cet outil.

Il est désormais possible d'utiliser une même adresse mail pour plusieurs comptes ou numéros de licence, **pour les personnes d'une même famille** (notamment pour les mineurs).

Pour prendre une licence à la FFTir pour la saison 2023/2024, la procédure demeure inchangée : **l'adhérent paie sa cotisation directement à son association**. Les démarches de renouvellement ou de création de licence se font toujours auprès des associations.

La FFTir n'éditera plus de licences physiques. Les licences seront entièrement dématérialisées, et disponible via le portail EDEN :

Les licenciés pourront imprimer leur licence fédérale (sur support papier ou carte par exemple) disponible depuis le portail EDEN. **Il sera toutefois obligatoire d'activer son compte EDEN pour obtenir sa licence fédérale**. La FFTir ne fournira plus de licence physique.

Enfin, il est de la responsabilité de chaque membre de télécharger son certificat médical sur EDEN pour que sa licence soit valide. Un certificat non enregistré ou périmé signifie que la licence est non valide, et donc interdiction de transport et déssaisissement des armes soumises à détention.